



Communiqué – Pour diffusion immédiate

**Les peuples autochtones invisibles
au 5^e Sommet des Amériques tenu à Trinité-et-Tobago**

24 avril 2009 – Le 3^e Sommet des Amériques pour les chefs indigènes (3e ILSA) tenu les 14 et 15 avril 2009 à Panama, capitale du Panama, a été couronné de succès. Près de 120 dirigeants représentant des peuples autochtones de partout en Amérique, y compris des jeunes et des femmes, se sont réunis et ont présenté une déclaration et un plan d'action portant sur le thème « Établir les droits des peuples autochtones des Amériques pour les générations actuelles et futures ». Les coprésidents du 3^e ILSA étaient la présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, Beverley Jacobs, le grand chef Edward John (représentant l'Assemblée des Premières Nations) et le dirigeant autochtone panaméen au Congrès général Kuna, Héctor Huertas.

La déclaration divulgue l'approche privilégiée en matière d'avancement des droits des peuples autochtones partout en Amérique et inclut l'autodétermination; les droits liés aux terres, aux territoires, aux eaux et aux ressources naturelles; la protection du savoir traditionnel et de la propriété intellectuelle; le droit des femmes et des jeunes autochtones de participer à parts égales, etc. Le plan d'action énumère les activités concrètes associées à l'exercice de ces droits et à la transformation de la vie des peuples autochtones de l'hémisphère. Ces activités nécessitent de vigoureux partenariats avec les états membres de l'Organisation des États américains (OEA).

La présidente de l'AFAC, Beverley Jacobs, a fait la remarque suivante : « L'énergie dépensée au 3^e Sommet des Amériques pour les chefs indigènes démontre l'engagement des peuples autochtones à dominer les défis passés et présents et à garantir un avenir au sein duquel les modes de vie durables seront promus et protégés et les conditions socio-économiques seront améliorées. Cette vision permettra aux peuples autochtones de jouir véritablement des droits humains reconnus dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et de bénéficier de nombreuses autres lois et normes internationales. »

Malheureusement, l'environnement au 5^e Sommet des Amériques n'a pas facilité la création de partenariats essentiels avec les États, la délégation des dirigeants autochtones ayant plutôt été victime d'exclusion. En dépit des nombreuses demandes de participation au Sommet exprimées par les dirigeants, aucune invitation n'a été lancée par quelque gouvernement que ce soit. De plus, les peuples autochtones n'ont pas pu assister au Sommet sur la société civile ou aux autres sommets parallèles préalables au 5^e Sommet, car le gouvernement de Trinité-et-Tobago n'a pas accepté d'héberger le 3^e ILSA sur le site du Sommet. Les dirigeants autochtones, qui représentaient des millions de personnes

autochtones de partout en Amérique, n'ont même pas été considérés comme des « délégués », contrairement aux membres de la société civile, aux jeunes ou aux représentants des secteurs privé et commercial. En outre, à la dernière minute, le Secrétariat national a fait passer de 10 à 40 le nombre de délégués de la société civile au Forum avec les ministres, sans toutefois inclure les peuples autochtones.

Cette attitude d'exclusion est aussi apparente à un plus haut niveau. La déclaration d'engagement du 5^e Sommet ne parle pas des peuples autochtones, en dépit du thème : « Assurer l'avenir de nos citoyens par la promotion de la prospérité humaine, de la sécurité énergétique et de la durabilité environnementale ». Initialement, les peuples autochtones étaient mentionnés à trois reprises dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'ébauche de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones. Par contre, dans la déclaration finale d'engagement, seuls deux paragraphes font référence aux peuples autochtones, le premier soutenant les pratiques gagnantes sur le plan de la responsabilité sociale « volontaire » des entreprises, incluant des dialogues entre le secteur commercial, les gouvernements et les « groupes » autochtones, et le deuxième qui s'engage à faire adopter la Déclaration américaine sur les droits de peuples autochtones.

Parlant du processus et de la déclaration du Sommet, le grand chef Edward John a exprimé sa déception. « Nous pensions que le 5^e Sommet nous donnerait l'occasion de travailler avec les États américains au mieux-être de nos peuples, au respect et à l'égalité future des peuples autochtones. Mais si notre expérience du 5^e Sommet est un exemple des intentions des États, nous avons encore un long chemin à parcourir. Au 4^e Sommet tenu à Mar del Plata en 2005, les dirigeants autochtones avaient été traités avec le respect qu'ils méritent et avaient eu l'occasion de parler directement avec les chefs d'État. »

Les efforts consentis par les peuples autochtones pour créer un monde moins discriminatoire pour leurs communautés ne seront pas freinés par ce récent pas vers l'arrière. Nous, les peuples autochtones des Amériques, sommes victimes de persécution parce que nous sommes des autochtones. Cette injustice inclut le meurtre, la déportation et la violation de nos droits par les États. Comme l'a dit notre coprésident (3^e ILSA), Héctor Huertas, dirigeant autochtone du Panama : « Nous apercevons clairement le sentier à sillonner et nous continuerons de rencontrer l'OEA et ses États membres afin de voir à ce qu'ils respectent leurs obligations internationales en matière de droits des Autochtones et la mise en place de ses obligations au sein des États américains. Nous nous assurerons que le 6^e Sommet soit un lieu où se mesurera la réelle exécution de l'engagement des États contre la violence et la discrimination faites aux peuples autochtones. »

Il est possible de communiquer avec les coprésidents par l'entremise des personnes suivantes :

Joshua Kirkey, conseiller en communications
Association des femmes autochtones du Canada
613 722-3033, poste. 231, cellulaire : 613 290-5680
jkirkey@nwac-hq.org

Gina Cosentino, Relations gouvernementales
Bureau du chef national, Assemblée des Premières nations
613 241-6789, poste 356
gcosentino@afn.ca